



Conseil de la Communauté Séance du 05 juillet 2023

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 06/07/2023

ID : 037-200043065-20230705-2023_07_04_1-DE



Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 28 juin 2023

Date d'affichage :

Le 28 juin 2023

Nombre de conseillers

Communautaires :

En exercice : 33

Présents : 31

Votants : 33

Votes exprimés :

Pour : 20

Contre : 12

Abstention : 1

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, légalement convoqué s'est réuni le cinq juillet deux mille vingt-trois à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Brice RAVIER, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean CORNUAULT, Madame Myriam SANTACANA, Monsieur Yves AGUITON, Monsieur Lionel CHISSON, Madame Evelyne LAUNAY, Monsieur Luc FAVIA, Madame Chantal Alexandre, Monsieur Vincent RALLE, Madame Karine ROUMANEIX, Monsieur Johnny VERCOUILLE, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRÉ, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Madame Sylvie FOURNIAL (suppléante de Monsieur Didier ELWART), Monsieur Cyrille MARTIN, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Philippe DENIAU, Madame Christine FAUQUET (jusqu'à 21h25), Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Madame Corinne SIMONEAU à Monsieur CHISSON, Monsieur Marc LEONARD à Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Christine FAUQUET à Monsieur Philippe DENIAU à partir de 21h25, Monsieur ELWART suppléé par Madame Sylvie FOURNIAL

Excusé(s) : -

Secrétaire de séance : Madame Virginie GAY-CHANTELOUP

Délibération n°2023 - 07 - 04

Administration générale

Fixation du nombre de membres supplémentaires du Bureau communautaire

Monsieur Yves AGUITON Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu les articles L.5211-2 et L.5211-10 du CGCT ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 septembre 2019 portant détermination du nombre et de la répartition des sièges de conseiller communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amboise ;

Vu la délibération 2023-07-03 relative à la fixation du nombre de vice-présidents pour la Communauté de communes du Val d'Amboise.

Considérant que le nombre de conseillers communautaires pour la Communauté de communes du Val d'Amboise a été fixé à 33 membres.

Considérant que le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé de la Présidente ou du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Considérant qu'en l'absence de précision législative ou réglementaire, le nombre de membres supplémentaires du Bureau communautaire n'est pas limité.

Pour assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des structures et services de la Communauté de communes du Val d'Amboise, il est proposé de fixer le nombre des membres supplémentaires du bureau

communautaire, en sus de la Présidente ou du Président, et des 9 vice-présidents précédemment élus, à 6 membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité :

- **De fixer** le nombre de membres supplémentaires pour le Bureau de la Communauté de communes du Val d'Amboise à 6 (six), en sus du Président et des 9 vice-présidents.

La secrétaire de séance,

Virginie GAY-CHANTELOUP



Le Président,

Yves AGUITON

